

DECISION DU MAIRE 2024/044

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de
remplacement des
tribunes
télescopiques de
l'espace Culturel St
Léger**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté et la nécessité de la Ville de Bourbon-Lancy de procéder au remplacement des tribunes télescopiques de l'espace Culturel St Léger,

Vu les candidatures et les offres des entreprises réceptionnées par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché remplacement des tribunes télescopiques de l'espace culturel St Léger à l'entreprise HUSSON – Route de l'Europe – 68650 LAPOUTROIE

ARTICLE 2 : le montant des travaux **est ainsi porté à 182 212 € HT soit 218 654,40 € TTC**

ARTICLE 3 : le présent marché sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 31 Juillet 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

